



Ça se passe à Dallet

Sommaire

Infos Municipales :

- Elections
- Travaux
- Vie associative
- Culture
- Manifestations
- Environnement
- *Compte-rendu du Conseil municipal du 20/03/2017*

Secrétariat

Le droit de vote

Ce droit n'a pas toujours existé. Longtemps il fut réservé aux hommes et excluait les femmes. Les hommes l'ont obtenu après la révolution de 1848, les femmes un siècle plus tard, en 1944. C'est un bien précieux qu'il faut préserver.

Qu'elles qu'en soient les raisons, l'abstention marque un affaiblissement de la démocratie : le pouvoir politique appartient à l'ensemble des citoyens, et le droit de vote est l'outil grâce auquel ils peuvent l'exercer.



TOUTES LES INFOS
SONT
SUR LE SITE INTERNET
DE LA MAIRIE
www.dallet-63.fr

Elections présidentielles :

23 avril 2017 (1^{er} tour)
7 mai 2017 (2nd tour)

Elections législatives :

11 juin 2017 (1^{er} tour)
18 juin 2017 (2nd tour)



Procurations

Le mandant (celui qui donne son pouvoir) se présente en personne auprès des autorités compétentes (gendarmerie ou commissariat).

Il présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).

Il remplit un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (celui qui va voter) : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance.

Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

Travaux



Dans le cadre des travaux de la zone Antoine Besserve et ses rue adjacentes, il est rappelé que des travaux de déplacement dit « dévoiement » d'une ligne HTA est nécessaire rue des Granges. Pour ce faire, l'entreprise Eiffage (pour le compte d'Enedis) travaille actuellement sur le quai d'Allier, le passage Vialis, le square Général de Gaulle et la rue Antoine Besserve pour installer cette nouvelle ligne HTA. La fin des travaux est envisagée pour la fin du mois d'avril 2017.

La fin de cette intervention nous permettra de fixer la période de démarrage du chantier : eau potable, eaux usées et enfouissement des réseaux secs tel que prévu dans le projet. Nous ne maquerons pas de prévenir l'ensemble de la population et les riverains de la date de début des travaux.

Une présentation du chantier est disponible sur le site internet de la commune dans la rubrique : Urbanisme - Travaux

Vie Associative

SORTIE NATURE
« Le chemin des écoliers »
comme vous ne l'avez jamais vu

Rendez vous à 14h30
square du général de Gaulle Dallet
au pied du pont vert

DIMANCHE 9 AVRIL

Renseignements : Mur-Allier Nature
04 73 83 22 90

Le « chemin des écoliers » comme vous ne l'avez jamais vu...

Une promenade dominicale pour petits et grands le long de l'Allier aux abords du village, pour découvrir un écosystème encore préservé, avec l'association « Mur-Allier Nature ».

Venez découvrir l'Allier, son ancien bac, ses crues, ses caprices, mais aussi la forêt alluviale, ses arbres et sa renouée invasive, ses fleurs printanières, étude de paysage, la géologie locale à partir des pierres de construction des maisons, mais aussi les oiseaux (les milans sont arrivés, les hirondelles peut-être aussi...), la plage et ses « corbicules » qui nous viennent de Chine, l'histoire du gui qui colonise nos peupliers, mais aussi l'histoire du saumon, le rôle des puits de captage, les plantes qui se cuisinent, etc...., et toutes les questions que vous vous poserez et auxquelles nous essaierons de répondre...

Il va faire beau, venez partager ce moment convivial!

Durée environ 2 heures - gratuit

Article sur le comptage des hirondelles en ligne sur le site internet de la mairie: www.dallet-63.fr

Culture

Bibliothèque Municipale de Dallet

Rencontres littéraires
Coup de Coeur adultes

INVITATION

Samedi 8 avril de 10h45 à 12h00 à la bibliothèque de Dallet aura lieu un café littéraire Adulte où vous sera proposé un « Kamishibai » d'après l'ouvrage "Le Bus de Rosa", de Fabrizio Silei, une animation faite par les bénévoles de la Médiathèque de Mezel. Nous vous attendons nombreux pour apprécier cette présentation printanière autour d'un café amical.

A bientôt!

07 84 23 32 91
dallet_bibliotheque@orange.fr

Entrée de la bibliothèque par le jardin du Couvent

CONFÉRENCES

Les soirées des Vijots

Projections Culturelles
Soirées Culturelles

DEBATS

Regards croisés sur
la THAÏLANDE

SAMEDI 20 MAI A 18H30
Salle des Vijots - Dallet

Regard d'une thaïlandaise Unakorn SILPI-LACOINTE
Regards d'européens Olivier et Caroline GONCALVES
Regards d'enfants Laure LACOINTE et Célia GONCALVES

Commission culture, Mairie de Dallet, 2 place de la Halle, 63111 Dallet
Tel: 04 73 83 10 18 - Fax: 04 73 83 10 94 - mail: mairie.dallet@gmail.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 18h30 - 19h30
Jeudi : 9h00 - 10h30
Samedi : 10h00 - 12h30

Contacts : 07 84 23 32 91
ou dallet_bibliotheque@orange.fr

Manifestations

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
9 avril 2017	Balade bords Allier - chemin des écoliers	Mur Allier Nature	
8 mai 2017	Commémoration	Anciens combattants et Municipalité	Square du Souvenir
20 mai 2017	Soirée des Vijots - La Thaïlande	Commission culture	Salle des Vijots
21 mai 2017	Sortie orchidées du Puy de Pileyre	Mur Allier Nature	Puy-de-Mur

Informations pour la tarification liée à l'usage des BACs et des PAVs

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) vous communiquera prochainement par courrier les informations nécessaires sur la tarification liée à l'usage des bacs (collecte en porte à porte dans la zone pavillonnaire de Dallet) et à celui des points d'apport volontaire (PAV) pour les habitants du bourg. En attendant nous vous donnons ci-après quelques informations utiles :



En 2018, la taxe payée par les ménages sera composée de 2 parties : une part fixe dite « d'accès au service » et une part variable dite « incitative » liée à votre production de déchets, qui sera mesurée en fonction du nombre de collectes de vos bacs ou du nombre de dépôts réalisés dans les PAV en 2017. Elle figurera sur votre taxe foncière. Depuis 2017, la fréquence des prélèvements de vos bacs dotés d'une puce (bac vert pour les Ordures Ménagères, OM et jaune pour la Collecte Sélective, CS) est donc enregistrée par le SBA, il en est de même pour les dépôts en PAV.

Ne sortez votre bac que quand il est plein – Utilisez la contenance maximum des sacs pour les dépôts en PAV.

Vous pouvez obtenir les informations utiles sur les services du SBA et trouver les réponses à de nombreuses questions sur le fonctionnement du service (notamment sur le coût) sur le site internet de la commune, rubrique actualités, qui vous renverra vers le site du SBA. Vous pouvez également contacter les services du SBA par téléphone au 04 73 647 444 du lundi au vendredi (8h-19h) et le samedi (9h-12h).

Enfin nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier de l'accès gratuit aux déchèteries du SBA (Billom, ...) et à la déchèterie de Clermont Métropole Auvergne (CAM) à Pont-du-Château où vous pourrez y déposer vos encombrants (déchets verts, carton, polystyrène, fer, bois, produits toxiques, peinture etc..). Pour l'accès à la déchèterie de Pont-du-Château, une carte nominative d'accès est nécessaire (se rendre sur place muni d'un justificatif de domicile). Pour information, le SBA verse à la CAM un montant d'environ 15 000€ pour permettre aux dalletous de bénéficier de l'accès à la décharge de Pont-du-Château.

Devenons plus responsables de notre santé en arrêtant les pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (Loi Labbé) engage les communes à la mise en place du Zéro Phyto. L'ensemble des espaces publics, rues, places, voies d'accès, allées du cimetière etc... doivent désormais être entretenus sans recours aux herbicides et fongicides. La pollution de rivières est notamment due au ruissellement des traitements phytosanitaires qui sont appliqués pour maintenir propres les places et rues dans les villes et villages.

Pour faciliter cette transition, la Municipalité de Dallet a passé une convention début 2016 avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) qui nous accompagne dans la mise en place de pratiques plus respectueuses pour l'environnement.

Mais la lutte contre les mauvaises herbes ne peut reposer sous la seule responsabilité des services techniques de notre commune. Nous sommes tous concernés. Aussi chacun est sollicité pour retirer les mauvaises herbes qui poussent sur le trottoir ou devant son habitation. Ce simple geste, qui ne prend que peu de temps, contribuera pour le bien de tous, à améliorer notre cadre de vie. N'hésitez pas non plus, si le lieu le permet, à remplacer ces mauvaises herbes par de nouvelles plantations plus fleuries !! D'avance la Municipalité vous en remercie.

AVANT →



APRES →



Même si des personnes de la commune ont pu bénéficier, avec l'accord du propriétaire, du bois resté en place, la Commission Environnement ne peut que regretter la façon dont la coupe de bois a été faite sur la parcelle en bords d'Allier près du Vieux Pont.



Vente de fleurs, suspensions florales pour balcons et jardins, plants de légumes et fleurs, conseils en horticulture
Dimanche 30 avril 2017
Place de la Halle
de 9h00 à 12h30



Un nettoyage de printemps va être organisé le samedi 6 mai sur les bords d'Allier. RDV à 9h30 sous les ateliers municipaux. Munissez-vous de gants. Merci de venir nombreux.

Conseil Municipal du 20 mars 2017

Budget communal - René LEMERLE, Adjoint aux finances publiques et à la vie économique Cf. Bulletin municipal spécial Finances

Compte de gestion et compte administratif 2016

Le compte de gestion (comptabilité tenue par la perception) a été voté à l'unanimité, le compte administratif (comptabilité tenue par la commune) a été voté à la majorité 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, ces 2 documents sont rigoureusement identiques.

Total de dépenses de fonctionnement : 850.788,79 et d'investissement : 176.417,57

Total de recettes de fonctionnement : 1.042.847,92 et d'investissement : 243.187,25

Les excédents ont été reportés sur le nouvel exercice : vote à l'unanimité. Le montant de ces excédents s'explique par la non réalisation des travaux rue des Granges liés à un problème technique mais qui sont reporté sur l'exercice 2017 en plus du programme 2017.

Taxes locales 2017

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents de fixer le taux des impôts locaux 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 11,40 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,08 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,53 %

Associations – Subventions 2017

Les montants des subventions aux associations qui ont effectué des demandes dans les règles en vigueur pour l'année 2017 ont été votées à l'unanimité des membres présents.

Indemnités de fonction des élus

A la demande de la perception, une nouvelle délibération a été soumise au Conseil municipal pour tenir compte du changement de l'indice de référence qui entre dans le calcul pour la détermination des indemnités.

Budget primitif 2017

Suite au travail des différentes commissions notamment celle des finances publiques et de la vie économique, le Conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2017 équilibré :

- en section de fonctionnement à 1 244 380,00 € (report 2016 intégré)

- en section d'investissement à 561 780,22 € (report 2016 intégré)

soit un budget total de 1 806 160,22 € (report 2016 intégré).

Le Maire salue le travail réalisé journalièrement pour le suivi des finances communales par l'Adjoint en charge des finances et par les personnels administratifs. Ce qui permet de contenir les dépenses de fonctionnement à des pourcentages inférieurs à ceux des communes de la même strate de population. Ces éléments ont été confirmés par les services de l'Etat.

Vous trouverez sur le site internet de la commune « rubrique finances » la totalité des documents budgétaires.

Vous recevrez prochainement un « ça se passe à DALLET - spécial finances », ce document présentera une synthèse des opérations budgétaires 2016 et les prévisions 2017, avec le détail des investissements prévus sur les trois années à venir.

Centre de loisirs – Vacances avril 2017 – Claire RIVEAU, Conseillère déléguée à l'Enfance jeunesse

Le Conseil municipal a voté une sortie pour les enfants du centre de loisirs le 27 avril 2017 au Jardin de la terre à Arlanc pour un montant total de 9,50 € en plus du tarif journalier.

Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) – Groupement d'achat d'électricité – Gilles VOLDOIRE, le Maire

Le Syndicat Intercommunal a mis en place depuis 2 ans une solution d'achat groupé pour l'électricité, dans le cadre duquel nous avons participé à une première opération. Nous sommes uniquement concernés par le branchement de la salle polyvalente.

Le Conseil municipal renouvelle à l'unanimité, sa participation au groupement de commande d'achat d'électricité auprès du SIEG pour une période de 6 ans de 2017 à 2022.

Accueil péri et extra scolaires – Gilles VOLDOIRE, le Maire

Sur proposition de la commission « Couvent », le Conseil municipal a validé le principe de transférer l'accueil péri et extra scolaire dans les locaux de l'école (classe de maternelle disponible et salle de motricité).

Il s'agit de limiter les déplacements des enfants, de bénéficier de locaux plus adaptés (cour de l'école, préau couvert, isolation thermique) et de faciliter la logistique.

Plan Local d'Urbanisme, PLU – Gilles VOLDOIRE, le Maire

L'établissement du nouveau document d'urbanisme entre dans la phase de présentation du projet à la population, aux personnes publiques associées (Etat, département du Puy-de-Dôme, Syndicat du Grand Clermont, communes limitrophes, chambres consulaires, fédération viticole, etc ...)

De nombreuses réunions ont déjà eu lieu avec les différents services, le projet de zonage sera présenté le mardi 4 avril 2017 lors d'une réunion publique. Cette réunion sera animée par Monsieur DESCOEUR, architecte-urbaniste en charge de cette étude, sous forme d'exposition et d'échanges (présentation du projet de plan de zonage).

Le projet sera ensuite « arrêté » par le Conseil municipal lors de la séance de mai ou juin, les différents documents seront transmis aux différentes personnes publiques associées (de juillet à septembre 2017) pour avis, le projet sera ensuite soumis à enquête publique - à priori en septembre. La dernière étape est la validation par le contrôle de légalité à la Préfecture. Notre nouveau document d'urbanisme pourrait être applicable en début d'année 2018.

Ca se passe à Dallet

Bulletin municipal de la commune de Dallet
Place de la Halle 63111 DALLET Tél : 04 73 83 10 18

Directeur de publication :
Gilles VOLDOIRE

Mise en page et impression :
Mairie de Dallet
Photographies :
Mairie de Dallet
Tirages : 650 exemplaires
Dépôt légal : Octobre 2010

Gratuit